

Brèves Municipales n° 20

Séance du 03 juin 2025

Chères Mensignacoises, Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Tarifs ALSH/Périscolaire/Cantine 2025/2026

Conformément au barème des quotients familiaux établis par la CAF, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de fixer la grille tarifaire des prestations ALSH/Périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de la grille tarifaire proposée qui s'établit comme suit en fonction des quotients familiaux des familles :

- PERISCOLAIRE :

- Forfait présence du matin : de 0.55 € à 0.75 €
- Forfait présence soir : de 0.85 à 1.15 €
- ALSH Mercredi – avec ou sans aide de la CAF :
- 1/2 journée avec repas : de 2.50 € à 9.00 €
- Journée complète : de 0.50 € à 12.00 €
- Supplément : 1,50€/ demi-journée/ enfant hors commune et/ou hors école de Mensignac

- Tarif restaurant scolaire :

- Repas occasionnel : 2.75 €
- Demi pensionnaire : 2.65 €

- Tout **dépassement d'horaire** d'ouverture de l'ALSH Périscolaire sera facturé en plus du forfait choisi par la famille :

- Dépassement jusqu'à 15 minutes : 2 € / par enfant
- Dépassement jusqu'à 20 minutes : 3 € / par enfant
- Dépassement jusqu'à 30 minutes : 5 € / par enfant

Règlement intérieur ALSH/Périscolaire 2025/2026

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur 2025/2026 des services ALSH/Périscolaire/Mercredi.

Tarifification du séjour ETE du club ados

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un projet de « **Séjour Eté** » est prévu à LES MATHES (17570) du 7 juillet au 11 juillet 2025 pour 15 adolescents encadrés par 3 animateurs.

Après avoir porté à la connaissance des membres du conseil municipal le contenu du séjour prévu ainsi que le coût prévisionnel par enfant,

- l'assemblée, à l'unanimité décide de fixer la tarification individuelle suivante conformément à la nouvelle grille des quotients familiaux déterminée par la CAF :

- de 170 € à 210 € par enfant

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, elle propose de renouveler l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTENT les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrite dans la convention,

AUTORISENT Madame le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Séance du
03 juin 2025

Adhésion au service de payes à façon auprès du CDG24

Considérant que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Dordogne développe une mission facultative dénommée « paie à façon »,

Considérant que l'objectif de cette mission consiste à aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des payes et indemnités des élus par la mise en commun de moyens techniques,

Madame le Maire rappelle l'importance et la complexité des questions touchant aux rémunérations ; elle expose à l'assemblée les opérations développées par le service « Paie à façon », du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Dordogne,

Après entendu l'exposé de Madame le Maire et considérant le bien fondé de la convention proposée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à la mission facultative « Paie à façon » du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Dordogne ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique de la Dordogne la convention dont le contenu est exposé ;
- **D'INSCRIRE** au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en application avec ladite convention.

Séance du
03 juin 2025

Attribution des subventions 2025 aux associations

Faisant suite au vote du budget primitif 2025, Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer nominativement le montant des subventions allouées aux différentes associations qui présentent un intérêt pour la commune.

Pour rappel, un montant de 45 517.00 € a été voté au budget primitif 2025 sans affectation particulière.

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2131-11 « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en son nom personnel, soit comme mandataire* ».

Le conseil municipal à l'unanimité des membres autorisés à voter :

- DECIDE de l'attribution des subventions 2025 en faveur des associations pour un montant total de 20 127.00 €

Le conseil municipal décide également à l'unanimité, l'identification d'une somme de 23 517.00 €, correspondant à la subvention d'équilibre du budget annexe 2025 du Lotissement Les Acacias telle que prévue au budget primitif.

Programme AMELIA – demande d'aide financière

La Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a lancé depuis le 1^{er} janvier 2019 un programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2. L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Conseil Départemental, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la Communauté d'agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aide les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître Amélia 2 aux habitants.

Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Après avoir entendu l'exposé de Madame BARBUT relatif à la demande d'aide à la rénovation énergétique d'un administré de la commune, le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier déposé, à l'unanimité décidé d'accorder :

- **1 000 € sur une dépense subventionnable de 80 783.42 € HT soit 85 287.26 € TTC**, pour le changement des menuiseries extérieures, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique, d'une VMC simple flux, d'une chaudière à granules et l'isolation des murs du logement d'un administré de la commune.

POUR INFORMATION ET DIVERS

TRAVAUX TRANCHE 1 – Agrandissement cantine

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux sont terminés. Les enfants ont pris possession des lieux le 5 mai 2025.

TRAVAUX TRANCHE 2 – Réhabilitation du Groupe scolaire

Madame le Maire informe qu'une réunion d'informations sera organisée le 12 juin prochain à 17 heures en présence des enseignants et de l'ensemble des intervenants de ce programme. Les membres du conseil municipal sont invités à y participer.

Une réunion préparatoire aux travaux est prévue le 19 juin 2025 avec l'ensemble des entreprises.

Le déménagement de l'école sera réalisé durant la première semaine des vacances scolaires, à partir du 7 juillet 2025.

TERRAIN SCAR (futur service technique route de Périgueux)

La signature pour l'achat du terrain devant servir à la construction du futur service technique, est prévue le 12 juin 2025.

TRAVAUX DU DILAND

A la suite de l'achat de l'usufruit par la collectivité et face aux demandes de reprises en location reçues, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que conformément à l'inscription budgétaire faite lors du vote du budget primitif, des travaux sont entrepris. A savoir :

- Electricité, Peinture, Cuisine, Mise aux normes des toilettes pour un total de 26 019.20 € TTC.

A NOTER :

- Le 21 juin 2025, Fête de la Musique,
- Le 28 juin 2025 sera organisée la traditionnelle journée des chemins.
- Le 8 juillet 2025 aura exceptionnellement lieu le ciné plein air.
- Les 06 et 27 juin prochain, ateliers participatifs en partenariat avec « la Compagnie Lilo » et « la Compagnie Roule ta bille » sur le thème de « la place de la Femme et sa parole ».
- Le 24 juin 2025 aura lieu la fête des Ecoles
- Mise à disposition par la commune d'Annesse et Beaulieu du minibus intercommunal à l'attention des personnes valides pour se rendre aux marchés de Périgueux et Saint Astier. Mensignac maintient le service de transport pour les personnes à mobilité réduite souhaitant se rendre au Centre LECLERC et au marché de Saint-Astier, comme à l'accoutumée.
- Monsieur EYTIER demande que les chemins soient fauchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40

**Séance du
03 juin 2025**